



**VILLE DE SAINT-LAMBERT**

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA  
TARIFICATION POUR LES  
ACTIVITÉS, BIENS ET SERVICES  
DE LA VILLE POUR L'EXERCICE  
FINANCIER 2025  
2024-237**

<b>Avis de motion</b>	4 novembre 2024
<b>Adoption</b>	2 décembre 2024
<b>Entrée en vigueur</b>	4 décembre 2024
<b>Mise en application</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2025

## VILLE DE SAINT-LAMBERT RÈGLEMENT N° 2024-237

---

À sa séance ordinaire du 2 décembre 2024, le conseil de la Ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. À moins d'une indication contraire expresse ou à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions, termes et mots qui suivent ont, dans le présent règlement, le sens, la signification ou l'application qui leur est ci-après attribué; si un mot, un terme ou une expression n'est pas spécifiquement défini, il s'emploie selon le sens communément attribué à ce mot, terme ou expression :

« adulte » : signifie une personne âgée d'au moins 18 ans;

« aîné » : signifie une personne âgée d'au moins 60 ans;

« année » : signifie l'année du calendrier;

« enfant » : pour les activités de la Division de la bibliothèque, signifie une personne âgée de 12 ans et moins; pour les activités de la Direction de la culture et des loisirs, signifie une personne âgée de 17 ans et moins;

« étudiant » : signifie une personne inscrite à temps plein à une maison d'enseignement reconnue de niveau secondaire, collégial ou universitaire et âgée de 16 à 25 ans;

« famille » : signifie un groupe de personnes habitant sous le même toit formé de deux adultes maximum et d'un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans ou d'un ou plusieurs enfants aux études de 25 et moins;

« résident » : signifie :

- a) toute personne physique résidant sur le territoire de la Ville et toute personne physique ou morale, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville;
- b) pour les activités de la bibliothèque, tout représentant dûment autorisé d'un établissement scolaire, d'un centre de la petite enfance ou de tout organisme reconnu par la Ville et ayant ses activités sur le territoire de la Ville et tout employé de la Ville;

« organisme » : signifie un organisme reconnu, accrédité local A et B suivant la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*.

« CSSMV » : signifie tout établissement faisant partie du Centre de services scolaire Marie-Victorin suivant le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportive » intervenu entre le centre de services scolaire et la Ville.

2. Les tarifs, droits et prix mentionnés à l'annexe A en regard de chaque bien, service ou activité offerts par la Ville sont imposés et prélevés de toute personne qui désire utiliser ces biens ou services ou bénéficier de ces activités. À moins d'une indication à l'effet contraire, ils incluent les taxes applicables. Les activités s'adressant aux enfants de 14 ans et moins sont non taxables.

Pour les activités, biens et services de la section II de cette annexe intitulée « Culture et loisirs », à défaut d'un prix indiqué pour les non-résidents, ceux-ci peuvent en bénéficier en payant les tarifs prévus à cette annexe, majorés de 50 %, à l'exception des camps de jour et des camps spécialisés pour lesquels la majoration est de 25 %.

3. Pour pouvoir s'inscrire à une activité mentionnée à la section II de l'annexe A intitulée « Culture et loisirs », une personne doit préalablement se procurer une « carte citoyen ». Elle doit fournir une preuve de résidence

pour l'obtenir. Cette carte est valide pour une période de deux ans. Elle est gratuite, et ce, tant pour les résidents que pour les non-résidents. Son coût d'impression est toutefois de 10,00 \$ par famille (même adresse).

Pour pouvoir bénéficier des services prévus à cette section, une personne doit, à moins d'indication contraire, avoir payé le coût total de l'activité.

L'inscription en ligne est priorisée. La priorité est donnée à l'inscription en ligne des résidents. Une période d'inscription au comptoir est prévue à la suite de la procédure d'inscription en ligne. Les non-résidents bénéficient par la suite d'une période d'inscription en ligne et au comptoir.

L'inscription en ligne requiert le paiement par carte de crédit. Les frais d'inscription au comptoir peuvent être payés au comptant, par chèques, par carte de débit ou par carte de crédit.

- 4.** Sur demande écrite appuyée des documents requis, la Ville rembourse les tarifs prévus à la section II de l'annexe A intitulée « Culture et loisirs », uniquement dans les cas suivants :
- 1° pour des raisons médicales;
  - 2° en cas de conflit d'horaire de travail auquel cas une note de l'employeur doit être jointe à la demande;
  - 3° en cas de décès;
  - 4° pour le bénévole qui supervise une activité de loisirs à la demande de la direction Culture et loisirs.
  - 5° les réservations de locaux ou plateaux annulées dans les délais prescrits si le paiement a été traité avant le délai en question.

Pour les alinéas 1, 2 et 3, des frais d'administration de 20,00 \$ sont toutefois conservés par la Ville pour chaque activité. De même, une somme fixée *au prorata* des cours ou activités suivis est conservée.

Toute demande de remboursement doit être présentée à la Ville avant la fin de la session en cours.

Malgré ce qui précède, aucun remboursement n'est effectué dans le cas où la somme devant être remboursée est inférieure à 40,00 \$.

- 5.** Un tarif correspondant au coût réel d'une activité, d'un bien ou d'un service qui n'est pas prévu à l'annexe A est imposé et prélevé de toute personne qui désire utiliser ce bien ou ce service ou bénéficier de cette activité. Des frais d'administration de l'ordre de 15 % sont ajoutés à un tel tarif.
- 6.** Tout autre frais applicable en vertu d'une loi ou d'un règlement provincial sera également exigible.
- 7.** Le présent règlement remplace le *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la Ville pour l'exercice financier 2024 (2023-229)*.
- 8.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est mis en application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

---

Pascale MONGRAIN, mairesse

---

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière

## Annexe A

### Tarifs, droits et prix pour les biens, services ou activités offerts par la Ville

I – ADMINISTRATION	TARIF
<b>1.1 DIVERS</b>	
Divers documents et services fournis par PG Solutions	Frais en vigueur du prestataire de service
Certificat de vie	5,00 \$
Certification d'un document de la Ville	5,00 \$
Assermentation ou affirmation solennelle	5,00 \$
Chèque non encaissable	40,00 \$
Chèque postdaté, retiré ou corrigé	10,00 \$
Frais d'émission de chèque pour remboursement d'un paiement en trop	40,00 \$
Frais d'ajustement à un compte à recevoir (CAR) (redirection d'un paiement électronique) au deuxième avis et au(x) suivant(s), aucuns frais n'étant chargés pour le premier avis	25,00 \$
Frais copie de compte de taxes	5,00 \$
Frais émission d'un reçu – duplicata	5,00 \$
Avis certifié ou recommandé pour la perception de taxes foncières	30,00 \$
Copie sur DVD, clé USB ou tout autre support	20,00 \$
Licences annuelles pour un chat	10,00 \$
Licences annuelles pour un chien	40,00 \$
Remplacement d'une licence perdue pour chien ou chat	10,00 \$
Carte d'accès au parc à chiens (limite d'une carte par adresse pour un maximum de deux chiens)	
- résidents	gratuit
- non-résidents - tarif annuel	125,00 \$
- remplacement d'une carte perdue	30,00 \$
<b>1.2 ARTICLES PROMOTIONNELS</b>	
Drapeau Saint-Lambert	65,00 \$

**Note 1 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

**Note 2 :** Le même tarif est chargé aux non-résidents.

**Note \* :** Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

<b>II – CULTURE ET LOISIRS</b>	<b>BASE DE TARIFICATION</b>	<b>TARIF</b>
<b>2.1 SECTEUR AQUATIQUE</b>		
<b>COURS DE NATATION</b>		
Cours enfants 30 minutes	5 h	98,00 \$
Cours enfants 45 minutes	7,5 h	103,00 \$
Cours enfants 60 minutes	10 h	108,00 \$
Aqua-adultes	10 h	108,00 \$
Aqua-adultes	14 h	151,00 \$
Natation pour adolescents	10 h	108,00 \$
Natation pour adolescents	14 h	151,00 \$
Médaille de bronze (manuel et masque de poche inclus)	21h	309,00 \$
Médaille de bronze (avec convention financière du gouvernement)	21 h	gratuit
Croix de bronze	24 h	224,00 \$
Croix de bronze (avec convention financière du gouvernement)		gratuit
Étoile de bronze	10 h	140,00 \$
Moniteur de natation	32 h	302,00 \$
Moniteur de natation (avec convention financière du gouvernement)	32 h	gratuit
Moniteur en sauvetage (avec convention financière du gouvernement)	38,5 h	gratuit
Premiers soins généraux (guide PSG inclus)	16 h	163,00 \$
Premiers soins généraux (guide PSG inclus) (avec convention financière du gouv.)	16 h	gratuit
Sauveteur national (guide et sifflet inclus)	44 h	335,00 \$
Sauveteur national (manuel inclus) (avec convention financière du gouv.)	44 h	gratuit
Requalification	4 h	125,00 \$ <sup>2</sup>
<b>MISE EN FORME AQUATIQUE</b>		
60 minutes / 1 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	10 h	98,00 \$
60 minutes / 2 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	20 h	168,00 \$
60 minutes / 3 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	30 h	226,00 \$
60 minutes / 4 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	40 h	269,00 \$
60 minutes / 1 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	14 h	137,00 \$
60 minutes / 2 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	28 h	235,00 \$
60 minutes / 3 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	42 h	317,00 \$
60 minutes / 4 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	56 h	377,00 \$
Conseil des aînés de Saint-Lambert - 60 minutes / 1 X par semaine (10 cours)	session	69,00 \$
Conseil des aînés de Saint-Lambert - 60 minutes / 1 X par semaine (14 cours)	session	97,00 \$
<b>AUTRES</b>		
Cours privé piscine intérieure ou extérieure	heure	57,00 \$
Cours semi-privé piscine intérieure ou extérieure	heure	86,00 \$
Masque de poche	Unité	20,00 \$
Sifflet	Unité	10,00 \$
<b>PISCINE EXTÉRIEURE / ABONNEMENT - RÉSIDENTS</b>		
Enfants (moins de 18 ans)	±85 jours	gratuit
Adultes	±85 jours	gratuit
Aînés - (60 ans et +)	±85 jours	gratuit
Familles	±85 jours	gratuit
<b>PISCINE INTÉRIEURE / ABONNEMENT - RÉSIDENTS</b>		
Enfants – annuel (moins de 18 ans)	±285 jours	85,00 \$
Adultes – annuel	±285 jours	132,00 \$
Aînés - annuel (60 ans et +)	±285 jours	94,00 \$
Familles – annuel	±285 jours	159,00 \$
<b>PISCINES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES / ABONNEMENT – NON-RÉSIDENTS</b>		
Enfants – annuel (moins de 18 ans) – 52 semaines	année	163,00 \$
Adultes – annuel - 52 semaines	année	254,00 \$
Aînés - annuel (60 ans et +) - 52 semaines	année	181,00 \$
Familles – annuel - 52 semaines	année	305,00 \$

**Note 1 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

**Note 2 :** Le même tarif est chargé aux non-résidents.

**Note \* :** Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

<b>PISCINE / TARIFICATION JOURNALIÈRE</b>		
Enfant résident (2 à 18 ans), piscine intérieure	unité	3,00 \$
Bébé (moins de 2 ans)	unité	gratuit
Adulte résident, piscine intérieure	unité	5,00 \$
Adulte non-résident, piscines intérieure et extérieures	unité	7,00 \$
Enfant non-résident, piscines intérieure et extérieures	unité	5,00 \$
Accompagnateur de personnes handicapées (avec vignette)	unité	gratuit
Carte valide pour 10 présences adultes	unité	40,00 \$
Carte valide pour 10 présences enfant	unité	22,00 \$
Piscine - résidents - location de toute la piscine avec 2 sauveteurs	heure	153,00 \$
Piscine - résidents - location de toute la piscine sans sauveteur	heure	82,00 \$
Piscine intérieure – organisme	heure	5,00 \$
Piscine intérieure – organisme régional (sans sauveteur)	heure	43,00 \$
<b>2.2 CENTRE DE LOISIRS</b>		
<b>LOCATION DE LOCAUX – CENTRE DES LOISIRS</b>		
*Gymnase - résident	heure	58,00 \$ <sup>1</sup>
*Gymnase - un terrain de badminton (ou pickleball)	heure	26,00 \$ <sup>1</sup>
Gymnase - organisme	heure	10,00 \$
*Salle de conférence – résident (212 et MF-2)	heure	33,00 \$ <sup>1</sup>
Salle de conférence – organisme (212 et MF-2)	heure	5,00 \$
*Locaux multisports – résident (MS-01)	heure	49,00 \$ <sup>1</sup>
*Locaux multisports – résident (MS-02)	heure	37,00 \$ <sup>1</sup>
Locaux multisports – organisme (MS-1)	heure	8,00 \$
Locaux multisports – organisme (MS-2)	heure	6,00 \$
*Locaux multicommunautaires - résident (MC-1, MC-2, MC-3 et MC-4)	heure	28,00 \$ <sup>1</sup>
Locaux multicommunautaires - organisme (MC-1, MC-2, MC-3 et MC-4)	heure	4,00 \$
Location de salles au centre des loisirs pour <i>Entraînement Maniat's THT inc.</i> (voir bail de location)	heure	30,00 \$ <sup>1</sup>
*Cubicule de musique - résident	heure	14,00 \$ <sup>1</sup>
Cubicule de musique - organisme	heure	1,50 \$
Cubicule de musique – abonnement forfaitaire	5 heures	62,00 \$ <sup>1</sup>
Cubicule de musique - abonnement forfaitaire	10 heures	113,00 \$ <sup>1</sup>
Cubicule de musique – abonnement forfaitaire	20 heures	174,00 \$ <sup>1</sup>
*Salle multifonctionnelle – résident (MF-1)	heure	49,00 \$ <sup>1</sup>
Salle multifonctionnelle – organisme (MF-1)	heure	7,00 \$
Salle dans le Club de Boulingrin – résident (hors-saison d'activités)	heure	40,00 \$ <sup>1</sup>
Salle dans le Club de Boulingrin – organisme (hors-saison d'activités)	heure	10,00 \$ <sup>1</sup>
Bureaux d'organismes (10' X 10') (local A)	année	502,00 \$ <sup>1</sup>
Bureaux d'organismes (10' X 10') (local B)	année	1004,00 \$ <sup>1</sup>
Bureaux organisme et entreposage AHMSL	année	853,00 \$
Bureaux organisme et entreposage CPA	année	1 141,00 \$
Bureaux n° 216 (local A)	année	1004,00 \$ <sup>1</sup>
Entreposage au sous-sol ou à l'aréna (organismes - local A)	année/pied	2,00 \$
Entreposage au sous-sol ou à l'aréna (organismes - local B)	année/pied	3,00 \$
Téléphonie Teams – organismes (coût pour un appareil physique et une ligne d'associée – n'autorisant pas d'appel hors-canada)	année	300,00 \$
Cantine	Articles	0 \$ à 20,00 \$
Gymnase - montage et démontage du tapis (17 h)	Activité	600,00 \$ <sup>1</sup>
MS1 - montage et démontage du tapis (8 h)	Activité	275,00 \$ <sup>1</sup>
Écran projecteur	Activité	32,00 \$ <sup>1</sup>
<b>2.3 ARÉNA</b>		
*Patinoire intérieure – Association du hockey mineur de Saint-Lambert – location à partir de 22 h (clientèle 18 ans et +)	heure	87,00 \$ <sup>1</sup>
Patinoire intérieure – Association du hockey mineur de Saint-Lambert – printemps / été (prolongation hors saison)	heure	84,00 \$
Patinoire intérieure – Club de patinage artistique de Saint-Lambert – printemps / été (prolongation hors saison)	heure	84,00 \$
Patinoire intérieure – résident - avant 18 h	heure	111,00 \$ <sup>1</sup>
Patinoire intérieure – non-résident - avant 18 h	heure	160,00 \$ <sup>1</sup>

**Note 1 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

**Note 2 :** Le même tarif est chargé aux non-résidents.

**Note \* :** Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

Patinoire intérieure – non-résident - réservation de 150 h et plus - avant 18 h	heure	144,00 \$ <sup>1</sup>
Patinoire intérieure – résident – après 18 h	heure	220,00 \$ <sup>1</sup>
Patinoire intérieure – non-résident - après 18 h	heure	242,00 \$ <sup>1</sup>
Patinoire intérieure (sans glace) – résident - avant 18 h	heure	56,00 \$ <sup>1</sup>
Patinoire intérieure (sans glace) – non-résident - avant 18 h	heure	82,00 \$ <sup>1</sup>
Patinoire intérieure (sans glace) – résident - après 18 h	heure	114,00 \$ <sup>1</sup>
Patinoire intérieure (sans glace) – non-résident - après 18 h	heure	126,00 \$ <sup>1</sup>
Casiers d'entreposage ligues adultes	année	353,00 \$ <sup>1</sup>
<b>2.3.1 PLAGES HORAIRES DE LOCATION DE GLACE</b>		
Location d'un tiers de glace – résident (offert sous certaines conditions)	50 minutes	36,00 \$
Location d'une demi-glace – résident (offert sous certaines conditions)	50 minutes	41,00 \$
<b>2.4 PLATEAUX EXTÉRIEURS</b>		
Terrain de soccer naturel – résident - avant 18 h	heure	31,00 \$ <sup>1</sup>
Terrain de soccer naturel – résident - après 18 h	heure	38,00 \$ <sup>1</sup>
Terrain de soccer naturel – organisme	heure	15,00 \$
Terrain de soccer synthétique – résident – avant 18 h	heure	90,00 \$ <sup>1</sup>
Terrain de soccer synthétique – résident - après 18 h	heure	110,00 \$ <sup>1</sup>
Terrain de soccer synthétique – organisme	heure	21,00 \$
Terrain de balle – résident – avant 18 h	heure	39,00 \$ <sup>1</sup>
Terrain de balle – résident – après 18 h	heure	45,00 \$ <sup>1</sup>
Terrain de balle – organisme	heure	13,00 \$
Terrain de volley-ball de plage- résident	heure	31,00 \$ <sup>1</sup>
Patinoire permanente au parc PréVille – résident	heure	36,00 \$ <sup>1</sup>
Patinoire permanente au parc PréVille – organisme	s. o.	gratuit
Patinoire extérieure – résident	heure	36,00 \$ <sup>1</sup>
Patinoire extérieure – organisme	s. o.	gratuit
Piste d'athlétisme – résident – avant 18 h	heure	31,00 \$ <sup>1</sup>
Piste d'athlétisme – résident – après 18 h	heure	39,00 \$ <sup>1</sup>
Terrain de pétanque	s. o.	gratuit
Location d'un plateau extérieur pour fins de tournage	jour	695,00 \$ <sup>1</sup>
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-novembre)	lot	85,00 \$
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-novembre)	demi-lot ou surélevé	44,00 \$
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-novembre)	Lot pour fauteuil roulant	44,00 \$
<b>2.5 CAMPS DE JOUR</b>		
À la semaine / Magie estivale 5-10 ans	semaine	119,00 \$
- 2 <sup>e</sup> enfant	semaine	109,00 \$
- 3 <sup>e</sup> enfant	semaine	99,00 \$
Magie estivale 5-10 ans	4 jours	95,00 \$
- 2 <sup>e</sup> enfant	4 jours	85,00 \$
- 3 <sup>e</sup> enfant	4 jours	75,00 \$
Magie estivale et natation	10 jours	335,00 \$
Service de garde	1 jour	10,00 \$
Service de garde	semaine	43,00 \$
Carte service de garde	unité	50,00 \$
Frais de retard – service de garde après 18h	minute	1,00 \$
Sortie dans la semaine du camp	unité	45,00 \$
Journée avec sortie	unité	68,00 \$
T-shirt – enfant	unité	21,00 \$
T-shirt - adulte	unité	23,00 \$
DAFA (diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur – 14-15 ans)	session	110,00 \$ pour la partie 1
	session	Gratuit pour la partie 2 et le stage
<b>CAMPS SPÉCIALISÉS (9 H À 16 H)</b>		
Agriculture urbaine (missions potagères)	semaine	294,00 \$
Athlétisme	semaine	178,00 \$
Arts plastiques	semaine	186,00 \$
Basketball	semaine	178,00 \$

**Note 1 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

**Note 2 :** Le même tarif est chargé aux non-résidents.

**Note \* :** Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

Ça danse	semaine	188,00 \$
Ça danse	4 jours	160,00 \$
Studio dance C	semaine	253,00 \$
Chut on tourne	semaine	300,00 \$
Création artisanale	semaine	186,00 \$
Deck hockey	semaine	178,00 \$
Échecs	semaine	238,00 \$
Educazoo	semaine	310,00 \$
Effets spéciaux	semaine	195,00 \$
Gardiens avertis	4 jours	157,00 \$
Golf	4 jours	385,00 \$
Golf	semaine	485,00 \$
Hockey récréatif	semaine	300,00 \$
Jeune sauveteur	semaine	227,00 \$
Katag	semaine	205,00 \$
Laser tag	semaine	325,00 \$
Litter Aventure	semaine	196,00 \$
Mini-Légo	semaine	196,00 \$
Mont Saint-Grégoire	semaine	290,00 \$
Multisports	semaine	178,00 \$
Musique	9 jours	540,00 \$
Musique	10 jours	600,00 \$
Neurones atomiques	4 jours	206,00 \$
Neurones atomiques	semaine	237,00 \$
Nos voix, nos visages	semaine	450,00 \$
Petit cuisinier	semaine	222,00 \$
Petit confisier	semaine	222,00 \$
Robotique	semaine	258,00 \$
Skate-board	semaine	237,00 \$
Sorties	semaine	262,00 \$
Tennis	semaine	222,00 \$
Théâtre	2 semaines	450,00 \$
Vélo	semaine	190,00 \$
Water-polo	semaine	174,00 \$
<b>SEMAINE DE RELÂCHE</b>		
Avalanche de plaisirs 6-12 ans	semaine	262,00 \$
Journée piscine et patinage	journée	34,00 \$
Journée avec sortie	journée	68,00 \$
Service de garde	semaine	43,00 \$
<b>FÊTE D'ENFANTS</b>		
Fête d'enfants 2 heures (1 animateur)	2 h	195,00 \$
Fête d'enfants 3 heures (1 animateur)	3 h	252,00 \$
Fête d'enfants 3 heures (2 animateurs)	3 h	314,00 \$
<b>2.6 SECTEUR SPORTIF</b>		
Abdos / fesses / cuisses (10 semaines)	10 h	91,00 \$
Abdos / fesses / cuisses (14 semaines)	14 h	123,00 \$
Abdos / stretching (10 semaines)	10 h	104,00 \$
Abdos / stretching (14 semaines)	14 h	145,00 \$
Badminton libre adulte ou familial (10 semaines)	20 h	69,00 \$
Badminton libre adulte ou familial (14 semaines)	28 h	97,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (10 semaines)	20 h	37,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (10 semaines)	40 h	76,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (14 semaines)	28 h	53,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (14 semaines)	56 h	106,00 \$
Basket-ball (enfants-ados) (10 semaines)	10 h	88,00 \$
Basket-ball (enfants-ados) (14 semaines)	14 h	123,00 \$
Basket-ball libre adulte (10 semaines)	20 h	94,00 \$
Basket-ball libre adulte (14 semaines)	28 h	113,00 \$

**Note 1 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

**Note 2 :** Le même tarif est chargé aux non-résidents.

**Note \* :** Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.



Bootcamp ados (10 semaines)	10 h	76,00 \$
Bootcamp ados (14 semaines)	14 h	100,00 \$
Bootcamp (10 semaines)	10 h	78,00 \$
Bootcamp (14 semaines)	14 h	107,00 \$
Bouger sans douleur	10 h	135,00 \$
Bouger sans douleur	14 h	156,00 \$
Cardio intervalles (10 semaines)	10 h	78,00 \$
Cardio intervalles (14 semaines)	14 h	107,00 \$
Conditionnement physique pour les coureurs (10 semaines)	10 h	78,00 \$
Conditionnement physique pour les coureurs (14 semaines)	14 h	107,00 \$
Entraînement et tonification (10 semaines)	10 h	90,00 \$
Entraînement et tonification (14 semaines)	14 h	123,00 \$
Entraînement haut du corps (10 semaines)	10 h	97,00 \$
Entraînement haut du corps (14 semaines)	14 h	123,00 \$
Entraînement pour parents et bébés (10 semaines)	10 h	97,00 \$
Entraînement pour parents et bébés (14 semaines)	14 h	138,00 \$
Essentrics (10 semaines)	10 h	153,00 \$
Essentrics (14 semaines)	14 h	214,00 \$
Essentrics en douceur (10 semaines)	10 h	153,00 \$
Essentrics en douceur (14 semaines)	14 h	214,00 \$
Fou de nature	semaine	230,00 \$
Initiation au Fatbike pour ados	2 h	38,00 \$
Journée de golf du citoyen (1 personne)	1 départ	83,00 \$
Journée de golf du citoyen (4 personnes)	1 départ	332,00 \$
Kick-boxing cardio (10 semaines)	10 h	90,00 \$
Kick-boxing cardio (14 semaines)	14 h	123,00 \$
Méli-Mélo (10 semaines)	10 h	78,00 \$
Méli-Mélo (14 semaines)	14 h	107,00 \$
Mise en forme et volleyball (10 semaines)	12,5 h	79,00 \$
Mise en forme et volleyball (14 semaines)	17,5 h	108,00 \$
Multisports (10 semaines)	12,5 h	82,00 \$
Multisports (14 semaines)	17,5 h	115,00 \$
Pickleball débutant (10 semaines) entraîneur certifié aux 2 premiers cours	15 h	59,00 \$
Pickleball intermédiaire (10 semaines)	20 h	37,00 \$
Pickleball débutant (14 semaines) entraîneur certifié aux 2 premiers cours	21 h	82,00 \$
Pickleball intermédiaire (14 semaines)	28 h	53,00 \$
Piloxing (10 semaines)	10 h	95,00 \$
Piloxing (14 semaines)	14 h	138,00 \$
PiYo (10 semaines)	10 h	78,00 \$
PiYo (14 semaines)	14 h	107,00 \$
Plein air fit (7 semaines)	7 h	69,00 \$
Plein air fit (10 semaines)	10 h	99,00 \$
Pound Rockout Workout (10 semaines)	10 h	78,00 \$
Pound Rockout Workout (14 semaines)	14 h	107,00 \$
Retraités en forme (10 semaines)	10 h	90,00 \$
Retraités en forme (14 semaines)	14 h	123,00 \$
Ski de fond ateliers 6 à 13 ans	2 h	gratuit
Ski de fond ateliers 14 ans et plus	2 h	53,00 \$
Sportball 16-24 mois (10 semaines)	5 h	131,00 \$
Sportball 16-24 mois (14 semaines)	7 h	176,00 \$
Sportball 2-3½ ans (10 semaines)	7,5 h	194,00 \$
Sportball 2-3½ ans (14 semaines)	10,5 h	273,00 \$
Sportball 3½-5 ans (10 semaines)	10 h	201,00 \$
Sportball 3½-5 ans (14 semaines)	14 h	279,00 \$
Step (10 semaines)	10 h	67,00 \$
Step (14 semaines)	14 h	94,00 \$
Stretching	10 h	128,00 \$
Stretching	14 h	158,00 \$
Workout ados (10 semaines)	10 h	76,00 \$

**Note 1 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

**Note 2 :** Le même tarif est chargé aux non-résidents.

**Note \* :** Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

Workout ados (14 semaines)	14 h	100,00 \$
X-Fit (10 semaines)	10 h	90,00 \$
X-Fit (14 semaines)	14 h	123,00 \$
Zumba (10 semaines)	10 h	128,00 \$
Zumba (14 semaines)	14 h	158,00 \$
Zumba gold (10 semaines)	10 h	128,00 \$
Zumba gold (14 semaines)	14 h	158,00 \$
<b>TENNIS</b>		
Abonnement estival – 15 avril au 15 novembre (selon météo)	saison	140,00 \$
Abonnement à partir du 1 <sup>er</sup> août	demi-saison	83,00 \$
Carte perdue	unité	30,00 \$
Ligue junior intercéité 40-0 (8 semaines)	/personne	325,00 \$
Cours de groupe Petit Tennis (3-5 ans)	/personne	59,00 \$
Cours de groupe Juniors (6 à 14 ans)	/personne	59,00 \$
Cours de groupe Adultes (6 heures de cours)	/personne	86,00 \$
Ligue adulte	/personne	135,00 \$

<b>2.7 SECTEUR JEUNESSE</b>		
Gardien averti	1 journée	79,00 \$
Karibou - (10 semaines)	7,5 h	68,00 \$
Karibou - (12 semaines)	9 h	82,00 \$
Prêt à rester seul (formation)	1 journée	74,00 \$
<b>2.8 DÉTENTE</b>		
Éducation somatique (10 semaines)	12,5 h	151,00 \$
Éducation somatique (14 semaines)	17,5 h	182,00 \$
Pilates pré/post natal (10 semaines- 45 min)	7,5 h	129,00 \$
Pilates pré/post natal (14 semaines - 45 min)	10,5 h	180,00 \$
Pilates spécial ostéoporose (10 semaines – 50 min.)	8,3 h	143,00 \$
Pilates spécial ostéoporose (14 semaines – 50 min.)	11,5 h	200,00 \$
Pilates, yoga et méditation (10 semaines)	10 h	90,00 \$
Pilates, yoga et méditation (14 semaines)	14 h	130,00 \$
Qi-Gong (10 semaines)	15 h	131,00 \$
Qi-Gong (14 semaines)	21 h	188,00 \$
Tai Chi (10 semaines)	15 h	139,00 \$
Tai Chi (14 semaines)	21 h	194,00 \$
ViniYoga intermédiaire (10 semaines)	15 h	133,00 \$
ViniYoga intermédiaire (14 semaines)	21 h	187,00 \$
Yoga débutant (10 semaines)	20 h	170,00 \$
Yoga débutant (14 semaines)	28 h	219,00 \$
Yoga parent-bébé (10 semaines)	10 h	151,00 \$
Yoga parent-bébé (14 semaines)	14 h	211,00 \$
Yoga Sunrise Flow (10 semaines)	10 h	158,00 \$
Yoga Sunrise Flow (14 semaines)	14 h	221,00 \$
Yoga flow matinal (10 semaines)	12,5 h	158,00 \$
Yoga flow matinal (14 semaines)	17,5 h	221,00 \$
Yoga Vivyasa Extase (10 semaines)	10 h	151,00 \$
Yoga Vivyasa Extase (14 semaines)	14 h	211,00 \$
Yoga stretch abdo (10 semaines)	10 h	147,00 \$
Yoga stretch abdo (14 semaines)	14 h	179,00 \$

<b>DIVERS</b>		
Multicarte	5 cours au choix	70,00 \$
Clé Médéco perdue ou clé additionnelle – organisme et/ou résident		30,00 \$
Carte d'accès perdue ou carte additionnelle – organisme et/ou résident		30,00 \$

**Note 1 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

**Note 2 :** Le même tarif est chargé aux non-résidents.

**Note \* :** Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

III – BIBLIOTHÈQUE		TARIF	
<b>3.1 DIVERS</b>			
CARTE DE MEMBRE		RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Enfant		gratuit	35,00 \$
Adulte		gratuit	75,00 \$
Famille		gratuit	110,00 \$
Étudiant		gratuit	55,00 \$
Aîné		gratuit	55,00 \$
Impression d'une carte (tarif pour la famille)		10,00 \$	10,00 \$
Impression d'une carte enfant (12 ans et moins) pour visite scolaire		gratuit	
Pénalité pour document perdu ou brisé (Livre, CD, DVD)		coût d'achat + reliure (si nécessaire) + 7,00 \$ de frais administratifs	
Pénalité pour périodique perdu ou brisé		coût d'achat + 3,00 \$ de frais administratifs	
Pénalité pour jeu perdu, brisé ou retourné avec des pièces manquantes		si le jeu n'est plus jouable: coût d'achat du jeu + 7,00 \$ de frais administratifs	
		pièce centrale perdue ou brisée: 7\$	
		pièce secondaire perdue ou brisée: 2\$	
Frais de reliure			10,00 \$
Location de livres – Best-seller		pour 3 semaines : 4,00 \$	
Photocopie et impression - Noir et blanc			0,15 \$
Photocopie et impression – Couleur			0,50 \$
<b>3.2 FRAIS DE RETARD</b>			
<b>LA BIBLIOTHÈQUE N'APPLIQUE PLUS DE FRAIS DE RETARD.</b>			
<b>3.3 LOCATION DE LOCAUX - 490, AVENUE MERCILLE (SALLE ZIA – BIBLIOTHÈQUE)</b>			
490, avenue Mercille – Organismes reconnus		Heure	5,00 \$
490, avenue Mercille – Résidents		Heure	33,00 \$ <sup>1</sup>
490, avenue Mercille – Non-résidents		Heure	49,00 \$ <sup>1</sup>

**Note 1 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

**Note 2 :** Le même tarif est chargé aux non-résidents.

**Note \* :** Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

<b>IV – ARTS ET CULTURE</b>		<b>TARIF</b>
<b>4.1 LOCATION DE LOCAUX - 81, RUE HOOPER</b>		
*81, rue Hooper – résidents jeudi au dimanche	heure	64,00 \$ <sup>2</sup>
*81, rue Hooper – résidents Lundi mardi et mercredi	heure	51,00 \$ <sup>2</sup>
81, rue Hooper Non-résidents - en tout temps	heure	94,00 \$ <sup>2</sup>
81, rue Hooper – organismes reconnus jeudi au dimanche	heure	18,00 \$ <sup>2</sup>
81, rue Hooper – organismes reconnus Lundi mardi et mercredi	heure	13,00 \$ <sup>2</sup>
81, rue Hooper – Université du troisième âge En tout temps (bloc de trois heures)	3 h	69,00 \$ <sup>2</sup>
81, rue Hooper – présence d'un technicien de sonorisation (minimum 3 heures)	activité	correspond au coût du technicien majoré de 15 %
81, rue Hooper – accord du piano (accord de piano à la demande du client)	activité	correspond au coût du technicien majoré de 15 %
Montage (1 employé)	activité	57,00 \$ <sup>1</sup>
Montage (2 <sup>e</sup> employé minimum 3 heures)	activité	correspond au coût d'un employé majoré de 15 %
Montage (3 <sup>e</sup> employé minimum 3 heures)	activité	correspond au coût d'un employé majoré de 15 %
Montage (4 <sup>e</sup> employé minimum 3 heures)	activité	correspond au coût d'un employé majoré de 15 %
Montage/démontage scène	activité	600,00 \$ <sup>1</sup>
Frais d'entretien supplémentaire pour la consommation de nourriture	activité	158,00 \$ <sup>1</sup>
Bar	activité	50,00 \$ <sup>1</sup>
Écran projecteur	activité	32,00 \$ <sup>1</sup>
Lumières de scène	activité	32,00 \$ <sup>1</sup>
Système de son/micro	activité	32,00 \$ <sup>1</sup>
Panneau d'exposition (par unité – minimum de 10 panneaux)	activité	21,00 \$ <sup>1</sup>
Lumière panneau d'exposition (par unité)	activité	6,50 \$ <sup>1</sup>
Piano	activité	32,00 \$ <sup>1</sup>
Table bistro	activité	12,50 \$ <sup>1</sup>
Tabouret	activité	6,50 \$ <sup>1</sup>
Rideau noir	activité	50,00 \$ <sup>1</sup>
<b>4.2 CULTUREL</b>		
Rendez-vous culturels (spectacle adulte)	activité	16,00 \$ à 30,00 \$
Rendez-vous culturels (spectacle)	activité	13,50 \$ à 17,00 \$
Espagnol	20 h	148,00 \$
Danse en ligne	10h	49,00\$ à 65,00 \$
Danse country	10h	110,00 \$
Crochet	20h	163,00 \$
Crochet	28h	228,00 \$

<b>4.3 NOUVELLES ACTIVITÉS CULTURELLES AUTOFINANCÉES</b>		
Activité culturelle (activité autofinancée)		10,00 \$ à 50,00\$
<b>4.4 FÊTES DE SAINT-LAMBERT</b>		
Location tente et équipements (1 table, 2 chaises, 1 prise électrique) - résidents		440,00 \$
Location tente et équipements (1 table, 2 chaises, 1 prise électrique) – non-résident		660,00 \$
Location d'un espace et équipements (1 table, 2 chaises, 1 prise électrique) - résidents		150,00 \$
Location d'un espace et équipements (1 table, 2 chaises, 1 prise électrique) – non-résidents		225,00 \$
Location d'une table supplémentaire		10,00 \$
Location d'une chaise supplémentaire		2,00 \$

**Note 1 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

**Note 2 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif. Des frais minimums de 57 \$ sont ajoutés au contrat aux fins de la préparation, du montage et du ménage du local.

**Note \* :** Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

<b>V- URBANISME</b>	<b>TARIF<sup>1</sup></b>
<b>5.1 PERMIS DE CONSTRUCTION</b>	
<b>5.1.1 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS</b>	
Construction neuve, agrandissement, rehaussement, agrandissement des ouvertures, modification ou ajout d'un matériau de revêtement extérieur	6 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 1 000,00 \$
Travaux ayant pour effet de créer un nouveau logement	6 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 1 000,00 \$
<b>5.1.2 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)</b>	
Construction neuve, agrandissement, rehaussement, agrandissement des ouvertures, modification ou ajout d'un matériau de revêtement extérieur	8 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Travaux ayant pour effet de créer un nouveau logement	8 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Agrandissement, transformation et construction pour un organisme religieux sans but lucratif	200,00 \$
<b>5.1.3 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE D'USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS</b>	
Installation, construction ou agrandissement d'un bâtiment accessoire ayant une fondation permanente	4 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Installation, construction ou agrandissement, d'un bâtiment accessoire de plus de 12 m <sup>2</sup>	4 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
<b>5.1.4 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE D'USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)</b>	
Installation, construction ou agrandissement d'un bâtiment accessoire ayant une fondation permanente	8 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Installation, construction ou agrandissement, d'un bâtiment accessoire de plus de 12 m <sup>2</sup>	8 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Installation, construction ou agrandissement d'un bâtiment accessoire pour un organisme religieux sans but lucratif	5 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
<b>5.1.5 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UNE INTERVENTION ASSUJETTIE AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE</b>	
Tout autre intervention non visée par le Règlement sur les permis et certificats, mais assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale	200,00 \$
<b>5.2 CERTIFICATS D'AUTORISATION</b>	
<b>5.2.1 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS</b>	
Réparation et amélioration d'un bâtiment principal résidentiel	6 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Déplacement d'un bâtiment principal sur le même lot	300,00 \$
Déplacement d'un bâtiment principal empruntant la voie publique	2 000 \$ et 10 000 \$ de dépôt de garantie <sup>2</sup>
Installation d'un panneau solaire	85,00 \$
Installation ou le remplacement d'équipements mécaniques (thermopompe, réservoir de gaz propane extérieur, etc.)	250,00 \$
<b>5.2.2 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL DE PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)</b>	
Réparation et amélioration d'un bâtiment principal autre que résidentiel	8 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Déplacement d'un bâtiment principal sur le même lot	300,00 \$
Déplacement d'un bâtiment principal empruntant la voie publique	5 000 \$ et 10 000 \$ de dépôt de garantie <sup>2</sup>
Installation d'un panneau solaire	200,00 \$
Installation ou le remplacement d'équipements mécaniques (thermopompe, réservoir de gaz propane extérieur, etc.)	500,00 \$
Certificats d'autorisation pour un organisme religieux sans but lucratif	250,00 \$
<b>5.2.3 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE D'USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS</b>	
Réparation et amélioration d'un bâtiment accessoire	4 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire sur le même lot	85,00 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire empruntant la voie publique	300 \$ et 5 000 \$ de dépôt de garantie <sup>2</sup>

**Note 1 :** Tous les tarifs fixés dans la section de l'urbanisme sont non taxables. Sauf lorsque spécifiquement précisé, ces tarifs sont des frais d'étude et sont non remboursables.

**Note 2 :** Ce dépôt de garantie est remboursable par la Ville au demandeur du certificat après attestation par la Ville à l'effet qu'aucun dommage n'a été causé.

<b>5.2.4 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE D'USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)</b>	
Réparation et amélioration d'un bâtiment accessoire	5 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire sur le même lot	85,00 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire empruntant la voie publique	300 \$ et 5 000 \$ de dépôt de garantie <sup>2</sup>
Certificats d'autorisation pour un organisme religieux sans but lucratif	250,00 \$
<b>5.2.5 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN TERRAIN D'USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS</b>	
Travaux d'excavation et de remblai ou de déblai	500,00 \$
Aménagement ou modification d'un mur de soutènement	4 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Exécution d'un plan d'ensemble d'aménagement du terrain	4 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Aménagement ou modification d'une aire de stationnement	4 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Construction d'une piscine creusée	850,00 \$
Installation d'une piscine hors terre ou un spa de plus de 2 000 litres	200,00 \$
Installation d'une enceinte de piscine et d'équipements pour piscine	200,00 \$
Installation d'un terrain de sports	200,00 \$
Installation d'un poulailler	100,00 \$
Installation ou le remplacement d'un drain français (raccordement à l'égout à la limite de la propriété visée)	450,00 \$
Aménagement d'un site de remisage extérieur des contenants de matières résiduelles (entre les collectes et le jour de la collecte).	200,00 \$
Travaux, ouvrages et constructions sur une rive, sur un littoral, dans une plaine inondable, ou en milieu humide potentiel	200,00 \$
Abattage d'un arbre	80,00 \$ par arbre visé Gratuit pour les frênes et les nerpruns
<b>5.2.5 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN TERRAIN D'USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)</b>	
Travaux d'excavation et de remblai ou de déblai	500,00 \$
Aménagement ou la modification d'un mur de soutènement	5 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Exécution d'un plan d'ensemble d'aménagement du terrain	5 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Aménagement ou modification d'une aire de stationnement ou d'une aire de chargement et déchargement	5 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Construction d'une piscine creusée	1 000,00 \$
Installation d'une piscine hors terre ou un spa de plus de 2 000 litres	500,00 \$
Installation d'une enceinte de piscine et d'équipements pour piscine	200,00 \$
Installation d'un terrain de sports	200,00 \$
Installation d'un poulailler	100,00 \$
Installation ou le remplacement d'un drain français (raccordement à l'égout à la limite de la propriété visée)	500,00 \$
Aménagement d'un site de remisage extérieur des contenants de matières résiduelles (entre les collectes et le jour de la collecte).	200,00 \$
Les travaux, ouvrages et constructions sur une rive, sur un littoral, dans une plaine inondable, ou en milieu humide potentiel	200,00 \$
Abattage d'un arbre	80,00 \$ par arbre visé Gratuit pour les frênes et les nerpruns
<b>5.2.7 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UNE INTERVENTION ASSUJETTE AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE</b>	
Toute autre intervention non visée par le <i>Règlement sur les permis et certificats</i> , mais assujettie au <i>Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale</i>	200,00 \$
<b>5.2.8 CERTIFICATS D'AUTORISATION D'UN USAGE ET CONSTRUCTION TEMPORAIRE</b>	
Bâtiment temporaire tel que pour la vente immobilière ou autre	800,00 \$
Un café-terrace	150,00 \$ + 10,00 \$ par chaise autorisée
Vente temporaire, par exemple la vente de fleurs et de sapins de Noël	150,00 \$
Vente-débaras individuelle	25,00 \$
Installation d'un bâtiment temporaire nécessaire aux événements culturels, sportifs, communautaires ou éducatifs	gratuit

**Note 1 :** Tous les tarifs fixés dans la section de l'urbanisme sont non taxables. Sauf lorsque spécifiquement précisé, ces tarifs sont des frais d'étude et sont non remboursables.

**Note 2 :** Ce dépôt de garantie est remboursable par la Ville au demandeur du certificat après attestation par la Ville à l'effet qu'aucun dommage n'a été causé.

<b>5.2.9 CERTIFICATS D'AUTORISATION D'AFFICHAGE</b>	
Certificat d'affichage (construction, installation, remplacement, modification, entretien, réparation)	135,00 \$ par enseigne
Certificat d'affichage (temporaire) pour un organisme sans but lucratif	50,00 \$
<b>5.2.10 CERTIFICATS D'OCCUPATION (PERMIS DE PLACE D'AFFAIRES)</b>	
Certificat d'occupation pour un usage autre que résidentiel	180,00 \$
Certificat d'occupation pour une pratique à domicile	180,00 \$
Modification d'un usage, d'un propriétaire ou changement d'adresse d'une place d'affaires	180,00 \$
<b>5.3 PERMIS DE LOTISSEMENT</b>	
Permis de lotissement d'un terrain d'usage résidentiel	300,00 \$ / opération cadastrale
Permis de lotissement d'un terrain autre que d'usage résidentiel	400,00 \$ / opération cadastrale
<b>5.4 PERMIS DE DÉMOLITION</b>	
Démolition nécessitant l'autorisation du comité de démolition	5 000,00 \$
Démolition partielle d'un bâtiment principal	500,00 \$
Démolition d'un bâtiment accessoire	100,00 \$
Démolition d'une piscine creusée	300,00 \$
Permis de démolition pour l'enlèvement d'un réservoir souterrain	850,00 \$ pour chaque réservoir
<b>5.5 ÉTUDE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)</b>	
Opération cadastrale	250,00 \$
Construction et agrandissement d'un bâtiment	500,00 \$
Demande d'avis préliminaire au CCU	150,00 \$
Rénovation, transformation ou réparation, déplacement, rehaussement d'un bâtiment	150,00 \$
Installation ou modification d'un panneau solaire ou d'un puits de lumière	140,00 \$
Installation et modification d'un café-terrasse	140,00 \$
Construction, installation, remplacement d'une enseigne	140,00 \$
Aménagement ou modification d'une aire de stationnement, d'une aire de chargement et déchargement	140,00 \$
Travaux de remblai et de déblai	140,00 \$
Installation d'équipement mécanique, antenne parabolique	140,00 \$
Approbation d'un plan d'ensemble d'aménagement de terrain	500,00 \$
Travaux d'aménagement paysager	500,00 \$
Abattage d'un arbre	150,00 \$
<b>5.6 ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE</b>	
Pour les constructions résidentielles unifamiliales ou de 3 logements et moins	2 000,00 \$
Pour les constructions résidentielles de 4 logements et plus	3 000,00 \$
Pour les constructions autres que d'usage résidentiel	3 500,00 \$
<b>5.7 ÉTUDE D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI)</b>	
Demande de plan d'aménagement d'ensemble	5 500,00 \$
Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de la demande (non remboursable) : 3 000 \$</li> <li>• Processus suivant l'adoption par le Conseil du premier projet de résolution : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour un projet particulier d'occupation : 5 000 \$</li> <li>○ Pour tout autre projet particulier : 7 000 \$</li> <li>○ Pour un projet particulier de construction ou de modification d'immeuble visant l'ajout d'étage, les frais sont majorés de 2 000 \$ par étage dérogatoire</li> </ul> </li> </ul>	

**Note 1 :** Tous les tarifs fixés dans la section de l'urbanisme sont non taxables. Sauf lorsque spécifiquement précisé, ces tarifs sont des frais d'étude et sont non remboursables.

**Note 2 :** Ce dépôt de garantie est remboursable par la Ville au demandeur du certificat après attestation par la Ville à l'effet qu'aucun dommage n'a été causé.

<b>5.8 ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION À UN RÈGLEMENT D'URBANISME</b>	
Modification à un règlement d'urbanisme	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude de la demande (non remboursable)</li> </ul>	1 000,00 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivant l'avis de motion par le Conseil</li> </ul>	2 500,00 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivant l'adoption finale par le Conseil</li> </ul>	2 500,00 \$
Pour tout autre règlement à modifier résultant de la modification initialement souhaitée	1 000,00 \$ / par règlement
<b>5.9 AUTORISATION DE TOURNAGE CINÉMATOGRAPHIQUE, TÉLÉVISUEL OU PHOTOGRAPHIE</b>	
Catégorie 1 : 0 à 5 véhicules	700,00 \$ / jour / site
Catégorie 2 : 6 à 11 véhicules	1 400,00 \$ / jour / site
Catégorie 3 : 12 véhicules et plus	2 100,00 \$ / jour / site
Production nécessitant la fermeture d'une rue	500,00 \$ / jour
<b>5.10 CERTIFICATS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>	
Certificat d'occupation du domaine public	100,00 \$ par jour
<small>*l'entreposage de matières en vrac n'est pas autorisé</small>	
Certificat d'occupation du domaine public nécessitant la fermeture du trottoir	100,00 \$ par jour
Certificat d'occupation du domaine public nécessitant la fermeture de voie de circulation pour automobile (tarif applicable lorsqu'il reste au moins une voie de circulation praticable)	200,00 \$ par jour par voie de circulation fermée
Certificat d'occupation du domaine public nécessitant la fermeture d'une rue	500,00 \$ par jour

<b>5.11 AUTORISATIONS DIVERSES</b>	
Permis de vendeur itinérant	OSBL : gratuit
	autres : 100,00 \$
Vignette de stationnement Secteurs résidentiels (R) et commerciaux (C)	300 \$ pour trois ans – pour une vignette délivrée entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2025 et le 31 décembre 2025
	200 \$ pour deux ans – pour une vignette délivrée entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2026 et le 31 décembre 2026
	100 \$ pour un an – pour une vignette délivrée entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2027 et le 31 décembre 2027
Servitude d'empiétement sur le domaine public	1 500,00 \$ + les frais professionnels
Changement, ajout et retrait d'un numéro civique	1 000,00 \$/adresse

**Note 1 :** Tous les tarifs fixés dans la section de l'urbanisme sont non taxables. Sauf lorsque spécifiquement précisé, ces tarifs sont des frais d'étude et sont non remboursables.

**Note 2 :** Ce dépôt de garantie est remboursable par la Ville au demandeur du certificat après attestation par la Ville à l'effet qu'aucun dommage n'a été causé.



<b>VI – TRAVAUX PUBLICS</b>	<b>TARIF</b>
<b>6.1 MATÉRIAUX ET SERVICES DIVERS</b>	
Asphalte 6 à 8 cm d'épaisseur (par mètre carré)	75,00 \$
Fondation en pierre de 200 mm (par mètre carré)	36,30 \$
Pierre ou poussière de pierre (par mètre carré)	29,31 \$
Tourbe (par mètre carré)	20,00 \$
Ouvrir et fermer l'eau à l'emprise (3 heures maximum)	200,00 \$ <sup>1</sup>
Localisation accès à la borne fontaine	200,00 \$ <sup>1</sup>
Vérification d'un compteur d'eau	300,00 \$
Remplir les piscines	400,00 \$ <sup>1</sup>
Trottoir à scier seulement (par mètre linéaire)	275,00 \$
Trottoir – réfection complète (par mètre linéaire)	550,00 \$
Bordure à scier seulement (par mètre linéaire)	195,00 \$
Bordure de béton – réfection complète (par mètre linéaire)	350,00 \$
Travaux de raccordement au réseau municipal d'aqueduc ou d'égout, pour la portion située sur la propriété publique, incluant la portion des réseaux appartenant à la Ville	En sus du coût des travaux 500,00 \$ + un dépôt garantie de service : 5 000,00 \$ <sup>2</sup>
<b>6.2 TARIFS D'OUTILLAGE OU DE MACHINE AVEC OPÉRATEUR OU CHAUFFEUR (\$ / HEURE)</b>	
Camionnette avec contremaître	110,00 \$ <sup>2</sup>
Camionnette avec journalier	70,00 \$ <sup>2</sup>
Rétrocaveuse	175,00 \$ <sup>2</sup>
Camion nacelle	130,00 \$ <sup>2</sup>
Camion (jusqu'à 24,999 kg) 6 roues	125,00 \$ <sup>2</sup>
Camion (25,000 kg et plus) 6 roues	125,00 \$ <sup>2</sup>
Camion 10 roues	135,00 \$ <sup>2</sup>
Balai mécanique	200,00 \$ <sup>2</sup>
Camion-citerne	160,00 \$ <sup>2</sup>
Tracteur-trottoir	105,00 \$ <sup>2</sup>
Souffleuse à neige	250,00 \$ <sup>2</sup>
Camion 10 roues avec équipement à neige	150,00 \$ <sup>2</sup>
Écureur d'égout (2 employés)	275,00 \$ <sup>2</sup>
Écureur d'égout (1 employé)	210,00 \$ <sup>2</sup>
Camion avec déchiqueteuse (2 employés)	210,00 \$ <sup>2</sup>
Camion épandeur	150,00 \$ <sup>2</sup>
Rouleur compacteur	160,00 \$ <sup>2</sup>
Chargeur sur roues	175,00 \$ <sup>2</sup>
<b>6.3 MAIN-D'ŒUVRE (\$ / HEURE)</b>	
Responsable à la foresterie urbaine	90,00 \$ <sup>1-2</sup>
Conseillère en environnement	90,00 \$ <sup>1-2</sup>
Technicien génie civil	90,00 \$ <sup>1-2</sup>
Ingénieur	115,00 \$ <sup>1-2</sup>
Patron et directeur de projets	150,00 \$ <sup>1-2</sup>
Chauffeur A	60,00 \$ <sup>1-2</sup>
Chauffeur B, classe 8	60,00 \$ <sup>1-2</sup>
Journalier	55,00 \$ <sup>1-2</sup>
Mécanicien	65,00 \$ <sup>1-2</sup>
Menuisier	65,00 \$ <sup>1-2</sup>
Opérateur A	65,00 \$ <sup>1-2</sup>
Opérateur B	60,00 \$ <sup>1-2</sup>
Opérateur C	60,00 \$ <sup>1-2</sup>
Planificateur	95,00 \$ <sup>1-2</sup>
Préposé aqueduc	65,00 \$ <sup>1-2</sup>
Superviseur	95,00 \$ <sup>1-2</sup>
Électricien	70,00 \$ <sup>1-2</sup>

**Note 1 :** Ce tarif est majoré à taux et demi si le service est rendu entre 15h et 7h du lundi au vendredi, ainsi que le samedi pour la période de la mi-octobre à la mi-avril et s'il est rendu entre 16h et 7h du lundi au jeudi, ainsi que vendredi et samedi pour la période de la mi-avril à la mi-octobre. Ce tarif est majoré à taux double les dimanches et les jours fériés.

**Note 2 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

VII - ENVIRONNEMENT	TARIF
Vente d'un bac brun pour la collecte de matières organiques 120 litres	60,00 \$
Vente d'un bac brun pour la collecte de matières organiques 240 litres	70,00 \$
Vente de bac de cuisine pour matières organiques 7 litres	5,00 \$
Vente de récupérateur d'eau de pluie (conditionnel à l'obtention du budget demandé)	40,00 \$
Vignette interdisant la distribution d'articles publicitaires ou de journaux	2,00 \$
Trousse d'économie d'eau potable – douche téléphonique	15,00 \$
Trousse d'économie d'eau potable – douche à pommeau fixe	10,00 \$
Épandage de pesticides lorsqu'autorisé; permis pouvant être demandé pour épandage par entrepreneur enregistré	200,00 \$
Aérateur pour robinet	2,00 \$
Droit annuel pour un bac à déchets supplémentaire pour l'année 2025 <sup>1</sup>	150,00 \$

**Note 1 :** Seules les demandes respectant une des conditions suivantes pourront être acceptées : 1. Famille ou maison intergénérationnelle de six (6) personnes occupantes ou plus. 2. Garderie en milieu familial. 3. Maison d'accueil pour personnes âgées et/ou handicapées